



Droit à la nationalité française

Par **didli1**, le **27/07/2010** à **16:09**

Bonjours, je suis né au Maroc à Oujda en 1948 et j'ai une copie intégrale d'acte de naissance + l'acte de naissance de l'état civil 1915 (du maroc)ou il est mentionné "nationalité FRANCAISE"; et j'ai aussi une copie d'acte de naissance délivrée par Nantes ou il est mentionné "FRANCAIS";
alors je voudrais savoir qu'elle sont les démarches a suivre pour faire valoir mes droits a la nationalité française et réglé mes papiers; merci d'avance.
je n'ai pas précisé que je suis algerien et que je réside en algerie, et que pour le moment je viens en France avec un visa.

Par **chris_idv**, le **28/07/2010** à **10:35**

Bonjour,

D'après vos indications vous avez déjà la nationalité française puisque la copie de l'acte de naissance délivrée par Nantes fait foi: il vous suffit de faire une demande de carte nationale d'identité à la mairie de votre domicile (en France).

Cordialement,

Par **Ialia**, le **02/08/2010** à **20:08**

Bonsoir, pas besoin de vous déplacer, vous vous rendez au consulat de France en Algerie,

vous obtiendrez vos papiers d'identité Français.

Par **amiar**, le **23/02/2011** à **21:03**

Bonjour cher Didli,

Même cas que vous __ seulement moi je suis un natif de la Tunisie en 1955 __

Qu'avez-vous obtenu comme résultat depuis juillet 2010 ?

S'il y a eu de positif !!!! aidez-moi à le savoir ?

Merci d'avance !